



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Haut fonctionnaire
de défense et de sécurité

Paris, le 29 octobre 2020

Affaire suivie par : Matthieu Pianezze
Courriel : HFDS@sg.social.gouv.fr
Tél. : 01 40 56 48 49
HFDS/2020/39

NOTE

à l'attention de

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS DE DEFENSE ET DE SECURITE DE ZONE,
LES DELEGUES DE DEFENSE ET DE SECURITE,
LES OFFICIERS ET RESPONSABLES DE SECURITE

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE « Attentat de Nice ».

Réf. : Partie publique du plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes n°102000/SGDSN/PSN/PSE du 1^{er} décembre 2016 ;
Instruction N°SG/HFDS/PDS/2018/54 du 31 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du plan Vigipirate au sein des périmètres des ministères sociaux ;
Note d'adaptation de la posture VIGIPIRATE « Automne Hiver 2020 - Printemps 2021 » n°HFDS/2020/38 du 23 octobre 2020.



L'ensemble du territoire national est placé au niveau « Urgence attentat ».

I. Adaptation de la posture VIGIPIRATE

A la suite de l'attentat survenu ce jour à Nice (06), le Premier ministre a décidé d'élever le niveau VIGIPIRATE à « *Urgence Attentat* » sur l'ensemble du territoire national. Elle est susceptible d'être ajustée en fonction de l'évolution de la situation et restera **en vigueur jusqu'à nouvel ordre**.

Pour rappel, le dispositif VIGIPIRATE **actif depuis le 26 octobre**, est adapté pour renforcer :

- la sécurité des lieux de culte, en particulier pour les fêtes de la Toussaint et assimilés ;

- **la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux politiques)** avec une attention particulière sur les établissements scolaires, **sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux**, les sièges de la presse régionale et nationale ;
- la sécurité des ressortissants, des intérêts et des emprises français à l'étranger.

Il appartient à chaque opérateur de mettre immédiatement en place l'affichage des logogrammes « **Urgence attentat** ».

Par ailleurs, le service d'information du gouvernement (SIG) sensibilisera le grand public par le biais des réseaux sociaux et le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères mettra à jour les « conseils aux voyageurs » et le site ARIANE.

II. Adaptations particulières de la posture Vigipirate pour les ministères sociaux

Dans les champs d'activités des ministères sociaux, **l'ensemble des mesures applicables dans la note de posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » est maintenu.**

Il est également demandé aux organismes publics ou privés de **renforcer la vigilance aux abords et des contrôles aux accès des établissements.**

En outre, les opérateurs d'importance vitale (OIV) renforceront les dispositions prévues par leurs plans particuliers de protection.

En complément, en lien avec les ARS, les préfetures, les forces de sécurité intérieure et le dispositif de l'Opération Sentinelle la mesure additionnelle ci-dessous est activée :

- **SAN 42-01** : renforcement de la sécurité des établissements de santé sur l'ensemble du territoire (en s'appuyant sur leur plan de sécurisation (PSE)).

Il vous est demandé de diffuser cette nouvelle posture à l'ensemble des correspondants de vos secteurs d'activités respectifs et de faire remonter au service spécialisé du HFDS des ministères sociaux les difficultés rencontrées dans son application (hfds@sg.social.gouv.fr).

Le haut fonctionnaire adjoint
de défense et de sécurité
Général (2s) Arnaud Martin

ORIGINAL SIGNE